



Syndicat Intercommunal de Gestion des transports scolaires à destination des collèges

LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE - LUYNES - SAINT-ÉTIENNE-DE-CHIGNY

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37) EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL INTERCOMMUNAL DE GESTION DU TRANSPORT SCOLAIRE À DESTINATION DES COLLÈGES SÉANCE DU 21 JANVIER 2026

Date de convocation

05/01/2026

Date d'envoi

14/01/2026

L'an deux mille vingt-six, le 21 janvier à 18h00 le Comité Syndical Intercommunal de Gestion du Transport Scolaire à destination des Collège dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de LUYNES, salle de réunion, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET, Président en exercice.

Nombre de membres

En exercice : 6

Présents : 5

Absents : 1

Pouvoirs : 0

Votants : 5

Etaient présents :

Mesdames Christine BLIN, Sylviane FORTUN,
Monsieur Sébastien MARAIS, Jean-Michel ARNAUD.

Absent excusé :

Madame Brigitte BESQUENT.

Assistaient également sans voix délibérative les déléguées suppléantes :

Mesdames Danièle HOUDU, Christine MÉNORET.

Assistaient également à la réunion sans voix délibérative :

Monsieur Raphaël SIMAR - Directeur Général des Services - Ville de Luynes.

Secrétaire de séance :

Madame Sylviane FORTUN

REMARQUE

DEL N° 21-01-2026/01 ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026.

Envoyé en préfecture le 29/01/2026

Reçu en préfecture le 29/01/2026

Publié le

ID : 037-253701924-20260121-DEL_21012026_01-DE

S²LO

Conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir pris connaissance du Rapport sur les Orientations Budgétaires transmis par mail sécurisé avec la convocation de la séance de ce jour (document annexé à la présente délibération),

Le Comité Syndical :

PREND ACTE de la tenue en cette séance des Orientations Budgétaires 2026.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,

Madame Sylviane FORTUN,
Déléguée Titulaire

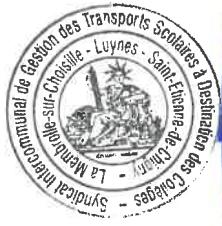
Délibération rendue exécutoire :

29 JAN. 2026

Par sa transmission en Préfecture le :

Et sa publication le site internet de la commune le : **29 JAN. 2026**

Le Président,
Bertrand RITOURET



Envoyé en préfecture le 29/01/2026

Reçu en préfecture le 29/01/2026

Publié le

ID : 037-253701924-20260121-DEL_21012026_01-DE

S²LO